

<i>Nombre de membres élus au Bureau :</i> 50	<i>Membres en fonction :</i> 50	<i>Membres présents :</i> 36	<i>Absent(s) excusé(s) :</i> 8	<i>Absent(s) :</i> 6	<i>Pouvoir(s) :</i> 0
---	---------------------------------	------------------------------	--------------------------------	----------------------	--------------------------

Date de convocation : 6 novembre 2018

Vote(s) pour : 36
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 12 novembre 2018,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2018-11-12-BD-14 :

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement. Exercice 2017.

Rapporteur : Monsieur François CARPENTIER

Le Bureau,

Les Commissions entendues,

VU la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2224-5,
VU le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application de l'article L. 2224-5 et modifiant les annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement,
VU le décret n° 2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel précité,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU le rapport annexé à la présente délibération portant sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour l'exercice 2017,
CONSIDERANT la compétence de Metz Métropole en matière d'assainissement,
VU l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 9 novembre 2018,

PREND ACTE du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement, lequel sera transmis à chacun des Maires des Communes membres de Metz Métropole afin qu'il soit porté à la connaissance de leurs Conseils Municipaux.

Pour extrait conforme
Metz, le 13 novembre 2018
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services



Hélène KISSEL

Résumé de l'acte

057-200039865-20181112-11-2018-BD14-DE

Numéro de l'acte : 11-2018-BD14
Date de décision : lundi 12 novembre 2018
Nature de l'acte : DE
Objet : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement. Exercice 2017
Classification : 8.8 - Environnement
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 15/11/2018
Numéro AR : 057-200039865-20181112-11-2018-BD14-DE
Document principal : 99_AU-ERD14.pdf

Historique :

15/11/18 13:28	En cours de création	
15/11/18 13:29	En préparation	Catherine DELLES
15/11/18 13:37	Reçu	Catherine DELLES
15/11/18 13:39	En cours de transmission	
15/11/18 13:40	Transmis en Préfecture	
15/11/18 13:43	Accusé de réception reçu	